Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 038-213805450-20250324-DA61_2025_A-CC

VILLE DE VIF

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N°61/2025/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Contrat de prestation de services
Association Ateliers du mouvement

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'association Ateliers du mouvement, sise 2 Rue Général Janssen, BP 167, 38006 Grenoble cedex 1, représentée par Monsieur Joël Ledoux, dans la cadre des animations de **« l'été dans les parcs 2025 ».**

- **Atelier d'initiation au cirque,**
  Les mercredis 25 juin, 2 juillet et 27 août 2025 de 10h à 13h
  Le mercredi 9 juillet 2025 de 14h à 17h

pour un montant total de 600 Euros TTC (Six cents Euros)

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 24 mars 2025
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire

MAIRIE DE VIF 38 - Isère

Guy GENET

5 place de la Libération – 38450 Vif
T_04 76 73 50 50 – F_04 76 73 50 60
contact@ville-vif.fr – **ville-vif.fr**